



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-167

Ottawa, le 11 juin 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
TBayTel	144	le 23 mai 2008	le 11 juin 2008
	144A	le 30 mai 2008	
	144B	le 3 juin 2008	
Société TELUS Communications	302B	le 5 juin 2008	le 18 juin 2008
Westman Media Cooperative Ltd.	001	le 30 mai 2008	le 1 <sup>er</sup> juillet 2008
	001A	le 4 juin 2008	

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*